

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution  
Special Projects/Projets Spéciaux  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage/, Phase III  
Floor 10C1/Étage 10C1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> RELOCATION SERVICES	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E60LM-110012/H	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> E60LM-110012	<b>Date</b> 2014-04-08
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZL-109-27473	
<b>File No. - N° de dossier</b> 109zl.E60LM-110012	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-05-08</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Stephen, Renee	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 109zl
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-6973 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-2675
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> (type or print) <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60LM-110012/H

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60LM-110012

Amd. No. - N° de la modif.

002

File No. - N° du dossier

109zIE60LM-110012

Buyer ID - Id de l'acheteur

109zI

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

La modification 002 vise à fournir des précisions et à répondre aux questions de fournisseurs éventuels.

Question 1:

1) Pourriez-vous fournir des précisions au sujet du critère technique obligatoire TO1.1., tout particulièrement les points e) et f)?

Question 1a:

1a) (e) des contrôles financiers distincts.

Qu'est-ce que cela signifie du point de vue du gouvernement? Que recherchez-vous?

Par exemple, nous avons une relation contractuelle avec l'entreprise A et l'entreprise B selon laquelle les deux entreprises doivent enregistrer leur compagnie de déménagement d'articles de ménage auprès de nous lorsque le service offert dépasse 150 miles. Cette démarche vise à distribuer les recettes à toutes les parties ayant pris part au déménagement, et à facturer l'entreprise responsable de percevoir les frais. Nous ne savons pas l'incidence du point e) sur cette relation contractuelle, le cas échéant.

Réponse 1a:

On entend par le terme « distincts » qu'un soumissionnaire n'a aucun lien de dépendance avec un autre soumissionnaire pour satisfaire aux exigences de la demande de propositions (DP). Autrement dit, un soumissionnaire doit être en mesure de fournir les services décrits dans la clause de manière indépendante.

Question 1b:

1b) (f) des systèmes de communication distincts.

Encore une fois, qu'est-ce que cela signifie du point de vue du gouvernement?

Est-ce que cela concerne uniquement les communications directes avec le gouvernement et ses employés? Dans un tel cas, comment le gouvernement envisagerait-il un système de communication loué auprès d'un fournisseur existant?

Réponse 1b:

Veillez vous reporter à la définition du terme « distincts » à la question 1a.

Pièce jointe 1 de la partie 4 - Critères techniques; 1 - Critères techniques obligatoires (Tableau 1)

SUPPRIMER:

Tableau 1		
TO1 - Indépendance du soumissionnaire		
Nombre	Critères techniques obligatoires	Instructions pour le préparation des soumission
TO1.1	Le soumissionnaire doit démontrer des contrôles administratifs et financiers indépendants.	<p>Afin de démontrer contrôles administratifs et financiers indépendants, les soumissionnaires doivent prouver qu'ils ont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) un directeur national en charge qui n'est affilié à aucun autre soumissionnaire;</li> <li>b) une administration centrale au Canada distincte;</li> <li>c) des installations distinctes pour la répartition et les opérations;</li> <li>d) une fonction de règlement des réclamations distincte;</li> <li>e) des contrôles financiers distincts; et</li> <li>f) des systèmes de communication distincts.</li> </ul>

## INSÉRER:

Tableau 1		
TO1 - Indépendance du soumissionnaire		
Nombre	Critères techniques obligatoires	Instructions pour le préparation des soumission
TO1.1	Le soumissionnaire doit démontrer des contrôles administratifs et financiers indépendants.	<p>Afin de démontrer contrôles administratifs et financiers indépendants, les soumissionnaires doivent prouver qu'ils ont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) un directeur national en charge qui n'est affilié à aucun autre soumissionnaire;</li> <li>b) une administration centrale au Canada distincte;</li> <li>c) des installations distinctes pour la répartition et les opérations;</li> <li>d) une fonction de règlement des réclamations distincte;</li> <li>e) des contrôles financiers distincts; et</li> <li>f) des systèmes de communication distincts.</li> </ul>
<p>Nota:</p> <p>On entend par le terme « distincts » qu'un soumissionnaire n'a aucun lien de dépendance avec un autre soumissionnaire pour satisfaire aux exigences de la demande de propositions (DP). Autrement dit, un soumissionnaire doit être en mesure de fournir les services décrits dans la clause de manière indépendante.</p>		

---

**Question 2:**

2) Il est indiqué que la date d'émission de la DP est le 28 mars 2014. Cependant, la demande de propositions a été affichée sur le site Web d'appels d'offres du gouvernement (Achatsetventes) seulement le matin du lundi 31 mars 2014. Ainsi, cela a réduit de deux précieux jours, à savoir à 38 jours, le temps alloué pour répondre, si on tient compte du fait que les réponses doivent être envoyées à Ottawa au plus tard le 8 mai 2014 à 14h. Puisqu'il s'agit d'une DP complexe et de taille et que le temps attribué pour y répondre est très court, nous nous demandons si le Canada envisagerait de donner plus de temps à l'industrie et de reporter la date de clôture au 15 mai 2014 à 14 h?

**Réponse 2:**

Un report de la date de clôture n'est pas envisagé pour l'instant.

**Question 3:**

3) TO1.1 - Indépendance du soumissionnaire : Le Canada a émis les modalités qu'un soumissionnaire doit respecter pour être considéré comme étant indépendant et conforme. Voici nos questions concernant «l'admissibilité» d'un soumissionnaire:

a. Selon le Canada, y a-t-il des restrictions liées au fait qu'un soumissionnaire soit totalement autonome ou fasse partie d'une coentreprise? Dans la mesure où le soumissionnaire satisfait aux exigences du terme «indépendant», si l'entité ou la coentreprise est directement propriétaire d'un autre soumissionnaire, peut-elle présenter une soumission si ce soumissionnaire peut satisfaire les exigences du terme « indépendant» et qu'elle peut le démontrer?

b. Le Canada impose-t-il des restrictions et/ou un seuil (en pourcentage de propriété) concernant la propriété directe d'un soumissionnaire (parts dans l'entreprise d'un autre soumissionnaire), dans la mesure où les deux entités sont en mesure de satisfaire aux exigences du terme «indépendant »?

**Réponse 3:**

Conformément à la clause 2003 - Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels; 04 - Définition de soumissionnaire :

«Le terme " soumissionnaire " désigne la personne ou l'entité (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose une soumission pour l'exécution d'un contrat de biens, de services ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou les autres sociétés affiliées au soumissionnaire, ni ses sous-traitants.»

Question 4:

4) TO3.1 - Centres Principaux+ TC1.1 - Couverture géographique: Un agent situé dans un des centres requis peut-il offrir des services du lieu d'origine ou de destination et/ou des services de sous-traitance à plus d'un soumissionnaire?

Réponse 4:

Oui, un agent peut représenter plus d'un soumissionnaire (aucune entente d'exclusivité).

Question 5:

5) TC2.1 - Traitement des réclamations : Si un soumissionnaire dispose d'un service à la clientèle/ d'une division des réclamations à l'interne qui satisfait pleinement aux exigences du terme «indépendant» et qu'il peut démontrer clairement qu'il est entièrement responsable de la qualité et de l'efficacité du traitement des réclamations, ce soumissionnaire peut-il donner en sous-traitance l'administration et le traitement des réclamations à un tiers fournisseur qui serait approuvé par le Canada?

Réponse 5:

Conformément à l'annexe E -1.6 et 2.5, le règlement des réclamations doit être effectué à l'interne. Toutes les communications concernant une réclamation doivent avoir lieu entre l'entrepreneur et l'expéditeur, et le papier à en-tête de l'entrepreneur doit être utilisé pour tous les formulaires ou documents. Le traitement des réclamations peut être effectué par un tiers, à la condition que l'entrepreneur soit ultimement responsable et qu'il soit le seul point de contact avec l'expéditeur.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES**